

Relève optimisée

Article pour site internet

Nouveau : deux relèves réelles des compteurs d'eau par an

Dans le cadre de l'amélioration de ses services, Eaux de Vienne a mis en place, depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle organisation concernant la relève des compteurs d'eau. Désormais, deux relèves réelles de votre compteur seront effectuées chaque année. Cette évolution a pour objectif :

- De garantir une facturation plus précise : vous recevrez chaque année deux factures calculées sur votre consommation réelle et non pas une facture au réel et une estimative
- D'améliorer le suivi et la gestion de vos consommations d'eau
- De détecter plus rapidement d'éventuelles anomalies, telles que les fuites
- De vous permettre d'avoir une meilleure maîtrise de votre consommation d'eau et de votre budget

Ce que cela change pour vous si vous êtes mensualisé :

- Avant : 1 plan de mensualisation sur 10 échéances + 1 facture réelle
- Après : 2 plans de mensualisation sur 5 échéances + 2 factures réelles

Si vous n'êtes pas mensualisé :

- Avant : 1 facture réelle + 1 facture estimative
- Après : 2 factures réelles

Wording réseaux sociaux

Désormais, deux relèves réelles des compteurs d'eau seront effectuées chaque année.

Les objectifs 🎯 ? Garantir une facturation basée sur des consommations réelles, détecter plus rapidement d'éventuelles fuites et avoir une meilleure maîtrise de votre consommation d'eau et de votre budget.

Plus d'informations ici 📄 <https://www.eauxdevienne.fr/actualites/releve-des-compteurs-deau-sur-votre-commune/>